

DÉPARTEMENT DE LA VENDEE
LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Reçu en Préfecture le 23/03/18
Affiché le : 23/03/18
N°085-248500589-20180322-63630-DE-1-1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
BUREAU
D'AGGLOMERATION

SÉANCE DU 22 MARS 2018

Sous la Présidence de Monsieur LucBouard

Présents : 15

Monsieur Luc Bouard, Monsieur Luc Guyau, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Jean-Louis Batiot, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Laurent Favreau, Monsieur Gérard Rivoisy, Monsieur Yannick David, Monsieur Jacques Peroys, Madame Marlène Guillemand, Monsieur Jean-Marie Chamard, Monsieur Patrick Durand, Monsieur Jean-Marie Chabot , Monsieur Bruno Dreillard, Monsieur Jany Guéret

Absent(s) donnant pouvoir : 4

Monsieur Philippe Porté à Monsieur Luc Guyau, Monsieur Malik Abdallah à Monsieur Patrick Durand, Madame Sylvie Durand à Madame Françoise Raynaud, Madame Bernadette Barré-Idier à Monsieur Jany Guéret.

Excusé(s) : Monsieur Philippe Darniche, Monsieur Philippe Gaboriau.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick DURAND

Adopté à l'unanimité
19 voix pour

14	CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR LA REALISATION DE PARKINGS ET ACCESSOIRES AU PROFIT DE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON SECTEUR DE L'IUFM
-----------	--

Rapporteur : Madame Marlène Guillemand

EXPOSE DES MOTIFS

La Roche-sur-Yon Agglomération, par délibération du Bureau Communautaire en date du 23 janvier 2018, a approuvé l'acquisition auprès de L'Etablissement Public Foncier de la Vendée (EPFD) d'une emprise foncière d'environ 5 305m²

en vue de la réalisation d'un multi-accueil boulevard Louis Blanc, correspondant à l'ancien Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM).

En effet, locataire du multi-accueil Bacqu'à Sable depuis juillet 2007 dans le quartier des Forges dont le bail arrivera à échéance en mars 2019, l'Agglomération souhaite, dans un souci de rationalisation de son patrimoine et de ses dépenses, construire un nouvel équipement afin d'en être propriétaire.

Cette acquisition foncière d'environ 5 300m², prélevés sur les parcelles cadastrées section BK numéros 87, 755, 771, 773, 774, 797, 830, 833 et 835, classées en zone UAb au Plan Local d'Urbanisme en vigueur (zone à vocation principale d'habitat), va permettre de réaliser un multi-accueil d'une capacité d'accueil de 72 places (60 places + transfert de 12 places du multi-accueil Ramon dont les unités sont petites en surface par rapport au nombre d'enfants accueillis) et pouvant évoluer à 80 places et dont l'accès sera réalisé depuis la rue Guynemer.

La communauté d'agglomération porte la réalisation de l'équipement communautaire tandis que la Ville de La Roche-sur-Yon réalisera les aires de stationnement (parkings visiteurs et personnel/livraison) ainsi que la voie d'accès.

Pour ce faire, il convient de céder l'emprise nécessaire d'environ 3 400m² à la Ville.

Au vu de l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat et au regard des coûts de portage foncier, des études et des travaux (diagnostics, déconstruction, dépollution et désamiantage), les parties se sont entendues sur un prix de cession de 164,66€/m² soit 559 844€ TTC. Le prix final sera ajusté selon la surface effectivement constatée après la division parcellaire.

Le Bureau est appelé à approuver la cession au profit de la Ville de La Roche-sur-Yon d'une emprise foncière d'environ 3 400m² au prix net vendeur de 559 844€.

Vu les acquisitions réalisées par l'EPF de la Vendée aux termes de la convention de veille/maîtrise foncière signée entre la commune de La Roche-sur-Yon et l'EPF de la Vendée le 26 mai 2015 et les frais annexes engagés sur les biens ;

Vu la délibération du Bureau d'Agglomération n°16 du 23 janvier 2018 approuvant l'acquisition auprès de l'EPF de la Vendée d'une emprise foncière boulevard Louis Blanc en vue de la réalisation d'un multi-accueil ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat

DELIBERATION

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- 1. APPROUVE** la cession au profit de la Ville de La Roche-sur-Yon d'une emprise foncière d'environ 3 400m² à prélever sur les parcelles cadastrées section BK numéros 87, 755, 771, 773, 774, 797, 830, 833 et 835 au prix estimé de 559 844€.TTC. Le prix final sera déterminé en appliquant à la surface effectivement constatée le prix de cession de 164,66€/m² TTC.

2. **AUTORISE** Monsieur le Président ou Luc GUYAU, 1er Vice-Président, à signer l'acte authentique et tous les documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT**



Luc Bouard